AIDE A LA SAISIE DE LA FICHE VOLET 1

Il est simplement nécessaire de renseigner l'adresse de l'élève à la date du 1er septembre suivant en cas de changement d'adresse à venir.

AIDE A LA SAISIE DE LA FICHE VOLET 2

Votre enfant intégrera à la prochaine rentrée de septembre une classe de 6ème.

- Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans le collège de secteur : cocher « OUI » dans l'encart C.

- Vous cochez «NON» dans l'encart C dans les 3 situations suivantes :

> 1/ Si vous souhaitez un collège public hors secteur. Vous préciserez dans l'encart F le nom du collège souhaité, le motif de la demande de dérogation accompagnée des pièces justificatives. **Vous ne cocherez qu'un seul motif de dérogation : le plus élevé.**
>
> **J'attire votre attention sur le fait que les demandes de dérogations seront examinées au regard des places disponibles après affectation des élèves du secteur et par ordre de priorité des critères fixés par le Ministère de l'Éducation Nationale. L'élève qui n'obtient pas son vœu de dérogation sera automatiquement affecté dans son collège de secteur.**
>
> 2/ Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la rentrée dans un collège privé, vous devrez effectuer les démarches d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement souhaité.
>
> 3/ Si vous déménagez dans un autre département.

- Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans un dispositif particulier (voir Annexe 1), vous préciserez la formation demandée dans l'encart D et compléterez en parallèle un dossier « enseignement spécifique » qui vous sera transmis sur demande. (Prenez contact avec le directeur si vous souhaitez davantage d'informations concernant les formations disponibles sur le département). Ces enseignements sont soumis à l'avis d'une commission académique départementale.

- Vous préciserez la ou les langues souhaitées pour la classe de 6ème dans l'encart E. La langue vivante obligatoire correspond à la langue enseignée à l'école élémentaire (anglais). La langue vivante facultative correspond à la seconde langue enseignée à l'école primaire de l'élève (allemand). **Attention, il ne faut pas confondre la langue vivante facultative avec la LV2 qui débutera en classe de 5ème et qui ne doit pas figurer sur la fiche Volet N°2.**

- Si vous avez transmis une demande d'orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA ou EREA), cochez « OUI » dans l'encart G. A défaut, cochez « NON » dans l'encart G.

- Si vous souhaitez une orientation ULIS, cochez « OUI » dans l'encart H. A défaut, cochez « NON » dans l'encart H.

A partir du mois de juin suivant, la décision d'affectation vous sera notifiée par le principal du collège où votre enfant est affecté.

Les modalités du transport scolaire relèvent de la compétence du conseil Régional. Les familles peuvent consulter le site https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires.

ANNEXE 1 : LISTE DES FORMATIONS PROPOSÉES POUR L'ENTRÉE AU COLLÈGE EN 6ème :

Dans d'autres établissements que celui de JANZE : 6ème bilingue russe, 6ème bilingue chinois, 6ème bilingue breton, 6ème musique, 6ème section sportive, 6ème théâtre, (accès sous conditions)